Fédération de la **relève agricole du Québec**

Mémoire

LES ACTIVITÉS AGRICOLES

UNE RICHESSE À MAINTENIR ET À PROTÉGER DURABLEMENT

Mémoire présenté par
La Fédération de la relève agricole du Québec

Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi qu' au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSULTATION NATIONALE SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES
VOLET 2 – LES ACTIVITÉS AGRICOLES
16 NOVEMBRE 2023

REMERCIEMENTS

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) tient à remercier l'ensemble des membres du comité ad hoc de la FRAQ, ainsi que les membres ayant participé à l'exercice de consultation qui a mené à la rédaction du présent mémoire.

MAISON DE L'UPA
555, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN, BUREAU 105
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4H 3Y9

TÉL. : 450 679-0530

TABLE DES MATIÈRES

À propos de la FRAQ 4

Remarques générales 5

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES 7

Recommandation 1 : protection des usages du territoire agricole pour l'agriculture 7

Recommandation 2 : renforcement et modernisation de la CPTAQ 9

Recommandation 3 : que le gouvernement reste exemplaire en matière de décisions en faveur de la protection du territoire agricole 9

Recommandation 4 : importance d'appuyer la diversité des modèles agricoles 10

Conclusion 11

Résumé des recommandations 12

À PROPOS

Depuis sa fondation en 1982, la FRAQ a contribué à améliorer les conditions de démarrage et de transfert d'entreprises pour les jeunes agricultrices et agriculteurs d'ici en participant à de nombreuses réalisations : mise en place de programmes qui incitent à la formation agricole, création de fonds d'investissement pour la relève et même des services de maillage entre les cédants et la relève.

Les actions posées par la FRAQ s'inscrivent dans une volonté de représenter les jeunes entrepreneures et entrepreneurs agricoles dans les lieux de décision, de défendre leurs intérêts lorsque la situation l'exige et de valoriser la profession agricole. Ainsi, le travail de l'organisation s'inscrit dans une volonté profonde de s'assurer du renouvellement des entreprises dans les milieux ruraux et, par le fait même, de leur pérennité.

La FRAQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et compte plus de 2 000 membres de 16 à 39 ans qui gravitent dans le milieu de l'agriculture et dont l'adhésion est volontaire.

Aujourd'hui, la FRAQ compte 13 syndicats régionaux établis sur l'ensemble du territoire du Québec. Les groupes régionaux organisent des formations, des conférences et des activités sociales, gratuites ou à faible coût pour leurs membres, afin de favoriser l'apprentissage, l'entraide et l'innovation dans le milieu. La FRAQ organise également des rencontres politiques avec les élus des différents paliers afin de permettre aux membres de discuter de leurs enjeux et de proposer des solutions concrètes aux défis agricoles du XXIe siècle.

REMARQUES GÉNÉRALES

CONTEXTE

Les grands principes de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) au moment de sa création en 1978 étaient clairs, uniques et avant-gardistes : la protection de l'ensemble du territoire agricole dans sa valeur nourricière pour les futures générations. Depuis son adoption en 1978, la LPTAA a passablement évolué à travers six réformes législatives qui, si elles n'ont pas entraîné une diminution quantitative des superficies agricoles cultivables, ont néanmoins favorisé le déplacement de la zone agricole et un changement qualitatif de celles-ci.

À l'aube d'une nouvelle modification anticipée de la Loi, la consultation nationale sur le territoire pourra servir à contribuer positivement cette refonte. De moins, c'est ce qui est espéré par la communauté de la relève agricole.

Cependant, devant les pressions de plus en plus importantes du développement des villes et des cités ainsi que les changements climatiques qui modifient les pratiques agricoles et le renouvellement de la qualité des sols, certaines craintes persistent entourant la protection de notre garde-manger.

ACCUEIL FRAQ

La FRAQ accueille favorablement l'initiative de consultation et salue le courage politique d'entamer une telle démarche, mais veut s'assurer que la préservation du territoire agricole soit au centre de cette démarche afin d'assurer le futur de la profession.

Depuis plus de 10 ans, la FRAQ met non seulement de l'avant la problématique de l'accès aux terres agricoles pour les relèves, mais également la protection juste et complète de celles-ci. Nous demandons une approche concertée afin de garantir la protection du territoire et des activités agricoles. Le futur du territoire agricole est entre les mains de la jeunesse. Sa voix doit être écoutée.

Nous souhaitons présenter des recommandations et des réflexions qui, nous l'espérons, permettront de contribuer à une réflexion globale et durable du futur des activités agricoles au Québec. La prochaine génération qui les pratiqueront doit mettre l'épaule à la roue dans la grande réflexion proposée par cette consultation.

La FRAQ veut assurer une représentation des jeunes agriculteurs et agricultrices dans les instances décisionnelles et a confiance en ce processus de consultation qui, espérons-le, contribuera à imposer des balises afin de maintenir le territoire agricole et son accès pour la nouvelle génération d'agriculteurs-trices.

La protection du territoire agricole du Québec et l'établissement d'une relève agricole sont les deux piliers essentiels pour assurer un avenir prospère et durable pour l'agriculture dans la province.

Le volet 2 de la consultation à propos des activités agricoles vient bonifier les réflexions sur les positions de la relève à propos des façons dont notre territoire agricole est traité et des perspectives futures de comment ce territoire sera exploité. La relève doit faire partie des réflexions sur les perspectives futures des activités agricoles.

La relève, c'est une grande diversité des activités agricoles. La diversification des activités agricoles doit être un projet de société et ne doit pas être au profit des usages non agricoles (UNA).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

La position que le FRAQ a opté pour la remise de ce deuxième mémoire concernant les activités agricoles a été de rappeler nos positions et nos recommandations globales et générales en lien avec le territoire agricole. Nous y avons ajouté quelques éléments concernant les activités agricoles. L'objectif de ce court mémoire est de rappeler l'importance du maintien de la vitalité du territoire agricole par les activités agricoles. Il s'agit de recommandations générales qui, nous l'espérons, habiteront l'esprit des parlementaires dans une possible refonte visant le renforcement du rôle de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), de la LPTAA ou dans la mise en place de nouveaux mécanismes de protection de la zone agricole.

RECOMMANDATION 1 : PROTECTION DES USAGES DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR L'AGRICULTURE

Comme il a été mentionné dans le premier mémoire déposé sur le territoire agricole, une forte pression provenant de plusieurs usages du territoire, comme l'urbanisation, les promoteurs immobiliers, l'industrialisation et les commerces, s'exerce sur le territoire agricole. La perte de territoire agricole au profit de développement non-agricole est réelle, et ce, non seulement près des plus grands centres urbains, mais sur l'ensemble du territoire. Les informations partagées dans le fascicule 2 confirment encore plus que le territoire agricole est menacé par d'autres usages du territoire. En effet, les UNA représentent un sérieux enjeu pour le territoire agricole et prennent beaucoup d'encre dans la documentation offerte pour ce volet.

Nouveaux UNA : menace pour le territoire agricole et pour l'avenir de l'agriculture.

Les nouvelles activités potentielles sur le territoire agricole sont de plus en plus nombreuses : minier, biométhanisation, hydrocarbures, hydroélectricité, énergie éolienne. Celles-ci ne sont pas présentées dans le fascicule 2 comme étant des menaces ou des enjeux pour le territoire agricole. Nous souhaitons toutefois rappeler que toutes autres activités non-agricoles sur le territoire agricole peuvent représenter un recul de la qualité des sols disponibles, voir une menace pour le futur de notre garde-manger et encore plus pour les relèves qui souhaitent accéder au métier et au territoire agricole. Le potentiel de développement de nouvelles filières énergétiques et d'exploitation de ressources naturelles en milieu agricole est considéré par les relèves comme un recul pour le territoire agricole. Entre les lignes, ce que l'on y voit est que le gouvernement perçoit encore et toujours les terres agricoles comme des zones en attente de développement; on protège les terres, mais on se donne le droit d'aller appauvrir des sols pour engraisser d'autres secteurs économiques. Plus de pression sur le territoire agricole par ces nouvelles activités rendra ce territoire encore plus difficile à protéger, à accéder et à valoriser.

Cohabitation des usages agricoles et non agricoles

Les enjeux de cohabitation entre une population ayant moins de connaissance des métiers agricoles et leurs externalités peut être négative pour la valorisation du métier d'agriculteur et des activités agricoles. Les développement urbains près des milieux agricoles mettent une pression foncière, mais également sociale. Les bruits, odeurs, poussières font parti de l'agriculture et cela doit être compris et valorisé auprès de la population. La valorisation de la profession doit aller au delà de mettre de l'avant des activités agricoles qui ont une meilleure acceptabilité sociale. Cette cohabitation grandissante due au développement des municipalités fait souvent en sorte que les agriculteurs sont pénalisés dans la pratique de leur profession et que la pression sur les activités agricoles et le territoire agricole augmente.

Rappelons que le Québec a perdu plus de 9 500 hectares de terres agricoles entre 2016-2017 et 2020-2021. Rappelons également que chaque hectare de terre agricole perdu est un hectare de moins pour notre souveraineté alimentaire et surtout pour la prochaine génération de producteurs-ices qui contribueront par leur travail à cette autonomie. Nous nous positionnons fermement sur l'absence de perte quantitative et qualitative de la zone agricole, ce qui veut dire qui si nous comprenons que la carte agricole ne peut être immuable, le gouvernement doit protéger la zone agricole, non pas en compensant la zone perdue, mais bien en préservant au maximum le territoire actuel. On s'attend aussi à ce que le gouvernement ait un leadership quant aux mécanismes qui permettent et préservent un dynamisme agricole sur toutes les terres agricoles. En effet, les usages agricoles sont nombreux et un potentiel énorme existe pour le futur des activités agricoles au Québec.

Comme le démontre les données rendues disponibles par le gouvernement dans le cadre de la consultation, on constate que le nombre d'hectares reste plutôt stable au fil des années. Par contre, les chiffres montrent aussi clairement que la morphologie du territoire agricole change et que celui-ci se déplace. Une partie du territoire agricole se perd dans les terres de plus grande qualité et le nombre d'hectares en région périphérique augmente. Le bilan reste le même en chiffres, mais pas pour la qualité de la terre. Il n'y a également pas de compromis à faire sur la perte qualitative du territoire agricole.

Un territoire agricole protégé garantit l'accès au territoire et la pratique de l'agriculture pour la relève agricole, et ce, sur de multiples générations.

RECOMMANDATION 2 : RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE LA CPTAQ

Comme mentionné en introduction à ce mémoire, la LPTAA est une véritable figure de proue dans la protection de nos terres agricoles. Afin de protéger les terres cultivées, la force de la Loi et son avant-gardisme, présents dès sa création en 1978, doivent être conservés. Il est hors de question de l'affaiblir au profit d'une flexibilité. Nous croyons que la Loi ainsi que la CPTAQ gagneraient grandement d'une modernisation visant à la rendre plus efficace et efficiente. Gardons en tête que son existence reste encore un outil substantiel pour répondre à la problématique de l'étalement d'UNA sur le territoire agricole. Rappelons la mission de la CPTAQ : pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles.

La CPTAQ, le chien de garde du territoire agricole, devrait aussi être modernisée afin d'encourager la relève à s'établir plus efficacement. Les témoignages des membres de la relève, quant à leur travail avec cet organe décisionnel, soulignent le manque de modernité et d'efficacité flagrant. Les longs délais, les flous dans le processus, la bureaucratie et le recours à des technologies dépassées ne répondent pas à la demande actuellement. Une modernisation de la bureaucratie lourde et interminable favoriserait les relèves à maintenir et à développer le territoire agricole.

Par modernisation, nous entendons le recours à des formulaires en ligne, la numérisation des dossiers et la mise en place de méthodes de travail plus agiles qui permettraient de rendre plus efficient le service rendu à la fois pour les relèves agricoles, mais également pour les municipalités et les municipalités régionales de comté.

Soyons clairs, bien que nous sommes conscients des pressions exercées par les villes et les municipalités pour élargir leur périmètre urbain afin de faire du développement régional, les terres agricoles ne sont pas et ne doivent pas être perçues comme des terres en attente de développement. Nous croyons que l'objectif, ici, devrait être de moderniser pour faciliter le travail de la CPTAQ et non pas pour faciliter les changements de zone au profit du développement urbain.

RECOMMANDATION 3 : QUE LE GOUVERNEMENT RESTE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE DÉCISIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Comme mentionné dans le volet 1, le gouvernement du Québec doit être un exemple en termes de vision du territoire agricole comme porteur de ce projet de société. Toutefois, plusieurs projets dirigés par le gouvernement ont mené à des dézonages par décret, notamment, le projet du centre de données de Google à Beauharnois ou l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

Comment demander aux villes et aux villages de préserver la zone agricole si le pallier supérieur utilise un mécanisme pour outrepasser les garde-fous en place? Une sensibilisation globale doit être faite auprès de toute la population du Québec afin de souligner l'importance du maintien du territoire agricole. La vocation nourricière du territoire est précieuse et fragile. Cela commence par un gouvernement qui prend des décisions cohérentes avec ses propres lois et orientations en matière de protection du territoire agricole.

Nous demandons donc à l'état d'être le premier exemple et de penser en termes de protection de la terre dans tous les projets de zonage qu'il touche.

RECOMMANDATIONS

Les multiples démarches de consultation par différents moyens et instances de la FRAQ ont permis à la relève de trouver plusieurs solutions visionnaires et concrètes permettant la pérennité de leur profession et celle des futures générations. En effet, la FRAQ a tenu une démarche de consultation auprès de 1 000 relèves agricoles à l'automne 2020, en plus de groupes de discussion au sein de nos différentes instances. Ainsi, cette partie du mémoire permet de partager ces recommandations plus spécifiques pour le territoire agricole.

RECOMMANDATION 4 : IMPORTANCE D'APPUYER LA DIVERSITÉ DES MODÈLES AGRICOLES

Les réflexions sur le projet de loi 28 a récemment mis en lumière que la relève agricole est diversifiée. Les entreprises sont innovantes. les entrepreneurs sont ambitieux, débrouillards et imaginatifs. Leur contexte les pousse souvent à sortir des cadres conventionnels et de s'imaginer des nouveaux modèles afin de pouvoir accéder au métier d'agriculteur. En effet, le démarrage d'entreprise agricole est en croissance : en 2021, 36 % des entreprises de la relève s'établissaient par démarrage. Cela démontre que la relève crée des nouvelles entreprises et diversifie donc les activités agricoles.

Ces tangentes innovantes contribuent à maintenir l'occupation du territoire agricole sous différentes formes (ex. : petites fermes et mise en marché de proximité). Ainsi, ces activités agricoles souvent menées par des relèves doivent être prises au sérieux ainsi qu'être reconnues et soutenues. Les options pour occuper et exploiter tout le territoire agricole existent et ces entreprises rencontrent encore trop d'embuches. Valorisons les activités agricoles actuelles avant de songer à changer la vocation des territoires où ces lieux nourriciers et d'innovation changent d'usage.

CONCLUSION

Les orientations communes et sociétales vers lesquelles nous nous dirigerons en aménagement du territoire à la suite de ce processus de consultation doivent assurer la préservation du territoire agricole durablement, et ce, sans compromis. La production alimentaire et sa diversité sont la base du système alimentaire.

La deuxième phase de consultation et le deuxième fascicule portant sur le sujet des activités agricoles est encore une occasion pour la relève d'exprimer l'importance du maintien du territoire agricole et d'un dynamisme agricole par le maintien et la diversité des modèles sur le territoire. Le déploiement des activités agricoles, leur développement, les mesures législatives et réglementaires les encadrant, leur effet sur le développement des communautés rurales et les enjeux futurs qui influenceront leur développement sont des éléments abordés dans le volet 2, mais ne doivent pas flouer la vision agricole de ces précieux territoires. Les nouveaux esprits entrepreneuriaux doivent être mis à contribution pour améliorer les activités agricoles et cela ne peut pas être possible en valorisant le développement d'autres usages sur ces précieux territoires.

Nous espérons pour la suite que ces consultations seront l'occasion historique de mettre l'accès et la protection de la zone et des activités agricoles en tête des priorités non seulement pour le gouvernement, mais également pour les municipalités.

Nous sommes conscients des enjeux démographiques qui mettent de la pression sur le développement des villes et des industries, mais ces pressions se répercutent sur le garde-manger du Québec. Nous savons que le Québec a toutes les compétences en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et de protection de l'environnement afin de maintenir la mission de la LPTAA et de ne faire aucun compromis sur l'avenir de notre réserve alimentaire.

Les recommandations des relèves agricoles reflètent les réponses à de réels enjeux vécus dans leurs entreprises. La réponse du gouvernement à ces propositions est tributaire de l'avenir des futures générations de producteurs-trice agricoles.

**EN PRÉSERVANT NOS TERRES AGRICOLES ET LES USAGES AGRICOLES,
NOUS GARANTISSONS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,
SOUTENONS L'ÉCONOMIE LOCALE ET POURSUIVONS LA PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE AGRICOLE.**

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1	Protection des usages du territoire agricole pour l'agriculture
2	Renforcement et modernisation de la CPTAQ
3	Que le gouvernement reste exemplaire en matière de décisions en faveur de la protection du territoire agricole
4	Importance d'appuyer la diversité des modèles agricoles